



PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE – ELECTRICIEN BT – B1 – B2 -BR – BC – BE

PF37- V.01 – 16/01/2023 - AD

PUBLIC VISE

Personnel électricien habilité chargé d'assurer des consignations, des travaux sur des installations électriques du domaine BT et ayant suivi une formation initiale depuis plus de trois ans.

PRÉ-REQUIS

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

TARIF

Sur devis

DUREE

21h

MODALITÉS D'ACCÈS

Modalité : CPF, plan de développement des compétences.
Délais d'accès : Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours

MODALITÉS D'ORGANISATION

Au sein du centre 2T FORMATION ou de l'entreprise du candidat.
Formation en groupe de 4 à 12 personnes, en présentiel

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Renseignement auprès du référent Handicap (M. Théo Tahar)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Mise en situation
Formateurs professionnels titulaire d'une formation à la pédagogie et détenteur de l'habilitation

RÉFÉRENT PEDAGOGIQUE

Théo TAHAR

OBJECTIFS :

Renouveler une aptitude professionnelle dans le seul domaine de la prévention du risque électrique

- Remettre à jour les connaissances des personnes habilitées et redéfinir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.
- Mettre en œuvre, lors d'opérations électriques, les prescriptions de sécurité dans l'exécution des tâches confiées

CONTENU :

Formation théorique - Durée 7h

Mise à jour des connaissances en fonction

Des nouveaux textes parus,
Des nouveaux matériels et équipements utilisés.

Rappels Les dangers du courant électrique

Le phénomène accident et l'électricité,
La résistance du corps humain,
Les réactions physiologiques du corps humain,
Les moyens de protection contre les courants directs et indirects.

Classement des installations habilitation du personnel

Titre d'habilitation,
Niveau d'habilitation,
Domaine de tension.

Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique (EPI et EPC)

La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)

Consignation,
Mise hors tension,
Mise hors portée,
Opérations de VAT.

Les différentes interventions du domaine BT (entretien et dépannage)

Formation pratique - Durée 12h

Les exercices pratiques évoluent suivant le nombre de stagiaires et les niveaux d'habilitations :

Durant la pratique, le stagiaire sera amené à :

- Rentrer dans un local électrique et déterminer le danger et évaluer les risques
- Savoir remplir un titre d'habilitation
- Savoir remplir une analyse des risques
- Choisir et utiliser les équipements de protections collectives et individuelles Connaitre les gestes de bases devant un feu d'origine électrique
- Consigner une installation
- Mettre en place un balisage, une nappe isolante ou toutes autres protections collectives
- Utiliser correctement les équipements de protections individuelles Faire une VAT efficace
- Remplir les documents administratifs comme (l'attestation de consignation et l'avis de fin de travail
- Faire des manœuvres, mesures, vérifications ou essais dans un environnement électrique
- Effectuer une connexion ou une déconnexion sous tension

Test théoriques et pratiques – Durée 2h00



PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE – ELECTRICIEN BT – B1 – B2 -BR – BC – BE

SUIVI - Validation :

Évaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées en fin de formation conformément à l'ED 6127 de l'INRS en vue de la délivrance d'un AVIS APRES FORMATION

Pour l'obtention de l'AVIS APRES FORMATION, le candidat doit réussir :

- les épreuves théoriques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

- les épreuves pratiques.

L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères :

- Sans erreur
- Erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes

Les critères d'acceptations aux épreuves pratiques sont :

- Deux erreurs mineures au maximum
- Aucune erreur majeure

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Support de cours individuel,

Présentation théorique par projection,

Kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes